



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 4 JUILLET 2019

*Date de convocation* : 26 juin 2019

**Étaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali Adjoints ; MM. BONSERGENT Damien, BERTHO Yves et Mmes BRESTEAU Aude, DEGROUAS Marie-Jeanne & CERVellini Chantal  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : M. ROBIN Olivier

**Absent** : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 18h30 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme BRESTEAU Aude, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Tarifs cantine – garderie 2019/2020
- \* Affaires scolaires et rentrée 2019/2020
- \* Réunion publique du 6 septembre (dépôt de pains, fibre optique)
- \* Point sur les travaux.
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Tarifs cantine – garderie 2019/2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le déficit de fonctionnement du restaurant scolaire se creuse (moins de rationnaires, charges incompressibles). De plus, il est constaté une charge importante de combustible ; une recherche va être faite afin de réduire cette consommation (changement de mode de chauffage ?) un devis est présenté pour l'installation d'une pompe à chaleur ; n'ayant qu'un seul devis, M. Mauboussin est chargé de consulter d'autres entreprises.

M. Bonsergent fait remarquer que c'est la commune de Lavardin qui subit la fermeture de classe donc la baisse de rationnaires à la cantine ; ce service ne pourrait-il pas être une compétence du SIVOS ? La question sera posée lors de la prochaine réunion du Sivos

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents), de fixer les tarifs de repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020 ainsi que suit :

- Repas Enfant	4.00 €
- Repas Adulte	6.00 €
- Repas élèves stagiaires à l'école ou à la cantine	4.00 €

Et

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir les tarifs de la garderie municipale, ainsi que suit :

**Matin (7h30 – 8h50) : 2.10 €**  
**Après-midi (16h30 – 19h00) : 2.40 €**

- Un forfait de **17.50 €** (dix-sept euros cinquante centimes) / trimestre / enfant pour les familles ayant au moins 1 enfants scolarisé à La Quinte et 1 enfant scolarisé à Lavardin qui utilisent la garderie le matin entre 8h30 et 8h50. Cette participation sera adressée à chaque famille concernée dès l'instant qu'elle aura mis au moins 1 fois son enfant à la garderie entre 8h30 et 8h50.

## **2/ Affaires scolaires et rentrée 2019/2020**

113 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée (seuil de fermeture est de 99)

La prochaine réunion du SIVOS est programmée le 23 septembre : il sera demandé à la commune de La Quinte qui prend en charge les dépenses liées au photocopieur, aux produits d'entretien de l'école de la Quinte.

## **3/ Réunion Publique du 6 septembre 2019 (dépôt de pains, fibre optique)**

Suite à la rencontre avec les boulangers de Domfront et de La Bazoge, les deux boulangers ne souhaitent pas mettre de distributeur automatique sur la commune ; l'idée d'un dépôt de pain est proposée ; ce sujet sera soulevé lors de la prochaine réunion publique afin de recenser des personnes bénévoles pour les permanences (du mardi au samedi)

Concernant le sujet principal : la fibre optique, M. le Maire souhaite que l'affichage soit fait dès le mois de juillet ; chaque opérateur présentera son offre au public ;

M. le Maire informe également le public sur le changement d'horaire d'ouverture du secrétariat, de l'arrêté municipal sur les nuisances sonores ainsi que l'extension de la zone 30.

## **4/ Point sur les travaux**

Etude de devis :

- Salle polyvalente : acquisition d'une nouvelle armoire froide. Le devis BENARD est retenu pour un montant de 1990€ ht.
- Cantine : un seul devis est présenté pour une Pompe à chaleur avec production d'eau chaude. Le CM décide de demander au moins un second devis
- voirie : vu le projet de création d'une voie nouvelle derrière le cimetière, le CM décide de retenir le devis INGERIF pour la maîtrise d'œuvre de ce projet ; celui-ci s'élève à 4300 € ht

## **5/Affaires diverses**

### Courrier de la région

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Région sur le lancement de la nouvelle opération « Une naissance, un arbre » ; la région intervient à hauteur de 15 € par arbre planté. Après en avoir délibéré, le CM décide de s'inscrire à cette opération et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### Dérogation scolaire :

M. le Maire informe les membres du CM d'une demande de dérogation scolaire pour 1 enfant de Lavardin dont la famille souhaite l'inscrire à l'école de Degré. Généralement, la commune s'oppose à toute dérogation scolaire sachant que la commune dispose d'une école (en SIVOS avec La Quinte) et de services périscolaires (cantine et garderie municipale jusqu'à 19h). Mais cette demande est différente car l'enfant souffre d'une pathologie qui nécessite un accompagnement personnalisé. Après en avoir délibéré, le Maire émet un avis favorable à cette dérogation.

#### OGEC Ste Jeanne d'Arc :

L'école Ste Jeanne d'Arc de Chaufour sollicite la commune de Lavardin pour une participation financière pour 2 enfants domiciliés à Lavardin. Après en avoir délibéré, le CM refuse de verser une subvention.

#### Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

M. le Maire propose de revoir les horaires d'ouverture au public le vendredi (actuellement ouvert jusqu'à 19h) ; il est constaté qu'il y a rarement du public entre 18h et 19h surtout depuis la dématérialisation des démarches administratives. Il propose de répercuter cette heure en augmentant le temps d'ouverture au public le mardi matin et le mercredi après-midi.

Après débat, cette proposition est validée et prendra effet **à partir du 6 septembre 2019** :

Les nouveaux horaires d'ouverture seront donc :

- Mardi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h ;
- Mercredi de 13h30 à 18h ;
- Vendredi de 14h à 19h

#### Tour de table des Elus :

Mme Cervellini, représentant Générations Mouvement de Lavardin, invite M. le Maire au repas de rentrée du club le jeudi 19 septembre ;

Mme Magali Raynaud soumet l'idée de demander aux Lavardinois intéressés de communiquer leur adresse mail afin que le secrétariat puisse leur transmettre les différentes informations (en attendant un panneau d'affichage lumineux) : réunion, activités, manifestations locales. La commune de Degré a sauvé sa classe pour la prochaine rentrée mais le problème sera à nouveau d'actualité pour 2020/2021 ; il faut que la commune de Lavardin soit vigilante si le projet de SIVOS avec les 3 communes se réalisait car les classe, sises sur Lavardin pourraient être totalement supprimées.

Mme Boulard rappelle que l'Accueil de Loisirs se déroulera du 8 au 26 juillet sur la commune.

Mme Dégrouas demande s'il y aura une nouvelle coiffeuse à Lavardin.

M. Mauboussin informe qu'une porte des vestiaires a été vandalisée ; il prendra contact avec le comité des fêtes pour le déménagement du local.

Mme Rivol informe qu'un jury viendra visiter les maisons fleuries de Lavardin mais que cette année, à Degré et à La Quinte, il n'y aura pas de visites (faute d'inscrits) ; elle a rencontré Mme Chanteloup, locataire cours Henri Matisse qui lui a réitéré son intérêt pour acquérir une maison dans le lotissement locatif ; a rappelé que le CM avait refusé que F2M procède à la cession de 5 logements. Elle propose une commission communication le lundi 8 juillet à 18h30. Elle soumet l'idée de mettre une publicité pour la vente du terrain à bâtir communal rue de la Tranquillité.

Mme Bresteau souhaite apporter une réponse aux habitants du lotissement de « La Cassine » suite au manque d'entretien dans le chemin piétonnier et le long de l'allée Toulouse-Lautrec (grandes herbes). Compte tenu de l'interdiction de traiter, l'agent a pris du retard sur l'entretien de la voirie communale

Séance levée à 20 h 50